



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



05157450

TRIBUNAL COMMERCE
C. LOI-ENTRÉE LE

24. 10. 2005

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(en entier) : **B&B Consulting**

Forme juridique **SPRL**

Siège : **Rue à Canadas 17, 6120 Nalinnes**

N° d'entreprise : **0475.989.589**

Objet de l'acte : Changement de siège social

Le cinq août 2005, Monsieur Jean-François Boucart, demeurant à Le Roeulx, 16, gérant de la spri B&B Consulting, a pris la décision suivante :

Faisant usage de la faculté réservée au gérant de modifier le siège social par simple décision, ce en vertu de l'article 2 des statuts de la société, qui stipule notamment :

"Article 2 - Siège social

(..)

La société peut établir, également par simple décision de la gérance, tout siège administratif ou d'exploitation, tant en Belgique qu' à l'étranger"; le gérant décide de modifier le siège social de sorte que le siège actuel soit transféré à Le Roeulx(7070), Avenue du Peuple 16.

Pour extrait conforme aux fins de publicité.

Jean-François Boucart
Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature